

ROSE DES VENTS

PATRIMOINE

Novembre au cimetière de Laeken

Inattendu au cœur du seul cimetière bruxellois à s'organiser encore autour d'une église, un dolmen enserrant de ses piliers un sarcophage sculpté en forme de croix rappelle les origines celtes du culte des morts et la greffe qu'ont pratiquée sur lui les chrétiens. Dans le calendrier de la civilisation druidique, le 1^{er} novembre, ou fête de Samain, correspondait au Nouvel An et, chez nous, à la récolte des betteraves. Il ouvrait une période d'une semaine de jours où les mondes des morts et des vivants communiquaient entre eux, les défunts revenant parmi leurs descendants et quelques privilégiés parmi ces derniers bénéficiant de voyages initiatiques dans l'au-delà. Comme pratiquement tous les passages de l'an en Europe du Nord, cette fête de Samain avait une dimension carnavalesque. Lors de la seconde évangélisation de notre continent aux VIII^e et IX^e siècles, les moines irlandais, eux-mêmes Celtes convertis, devaient nécessairement se heurter à ces pratiques pour eux superstitieuses. Mais plutôt que de faire la guerre à la célébration païenne, ils préférèrent en détourner le sens. C'est ainsi qu'ils récupérèrent la

première fête de Toussaint, créée à Rome au VII^e siècle lors de la transformation du Panthéon en église, dont ils transférèrent la date initiale du 13 mai au 1^{er} novembre, et à laquelle ils ajoutèrent, le jour suivant, une pauvre commémoration des défunts. Immanquablement depuis lors dans les églises catholiques, le sermon de Toussaint commence par affirmer: « Ce jour n'est pas le jour des morts, mais celui des vivants »! Malice de l'histoire, une partie du rite celte sous-jacent fut prolongée jusqu'à nous par les enfants qui, à cette date et sans savoir pourquoi, ont continué, pour faire peur la nuit, à évider et sculpter des betteraves en forme de têtes de revenants, en les éclairant de l'intérieur par des bougies. C'est la pratique des « grigne-dins » wallons, que l'on retrouve, made in U.S.A., dans les citrouilles d'Halloween. Tout ceci pour dire que la propension, qui habite encore un bon nombre d'entre nous, à se rendre dans les cimetières le 1^{er} novembre pour honorer leurs morts, nous vient de bien avant le christianisme.

DU CIMETIÈRE CHRÉTIEN À LA COUR FUNÈBRE DES ROIS

À quelques dizaines de mètres du dolmen, près du *Penseur* de Rodin, subsiste le très beau chœur gothique de l'ancienne église de Laeken

(1275), dont le rôle fut essentiel dans la transformation du cimetière chrétien traditionnel, regroupé jusque-là autour d'une église contenant les reliques d'un saint, en cour funèbre des rois. À sa mort, en 1850, la dévote reine Louise-Marie demanda, en effet, à être enterrée dans cette église, dont elle vénérât la Vierge, ce qui donna au Parlement l'idée de voter la construction de l'actuelle église Notre-Dame, pour servir de mausolée à la famille royale.

Le portail néogothique accolé au mur de fermeture du chœur rappelle la plus rocambolesque de toutes les funérailles royales, celles du roi Léopold I^{er} en 1865. La chapelle Sainte-Barbe prolongeant le transept et dans laquelle reposait la reine Louise-Marie n'avait pas de porte d'accès extérieure, et le clergé local s'opposa fermement d'entrée de jeu à ce que le corps de ce roi protestant, franc-maçon et — ce qu'il savait mais ne disait pas — pécheur public en raison de sa liaison affichée durant vingt ans avec Arcadie Claret, traverse le lieu sacré du sanctuaire. Après le service protestant célébré sous une tente jouxtant l'église, on fut donc obligé de glisser le cercueil dans la chapelle Sainte-Barbe grâce à un orifice pratiqué dans le mur de celle-ci, que l'on transforma plus tard en portail. La crypte royale inaugurée en 1876 dans l'église Notre-Dame porte également l'empreinte de cet événement. C'est, en effet, la raison pour laquelle on peut y accéder non seulement par l'intérieur du bâtiment, mais aussi directement de l'extérieur par une porte de rue en quelque sorte « laïque ».

DES CATACOMBES D'UN HECTARE

À quelques pas du dolmen, se trouve également l'ancienne entrée désaffectée des galeries funéraires souterraines créées par Émile Bockstael en 1876 pour des raisons de « densification », et transformée, après sa mort en 1920, en monument à sa mémoire. En expansion jusqu'au milieu des années trente, elles occupent à ce jour un territoire d'un hectare, repérable à la surface du sol aux carrés de pavés de verre qui assurent leur éclairage naturel. L'entrée se fait aujourd'hui par l'arc de cercle monumental art-déco construit par l'architecte Malfait. Elle donne accès à ce qui peut procurer par l'ambiance une idée plausible de l'« enfer » tel que les Grecs et les Romains l'imaginaient.

Ces catacombes modernes se déploient, en effet, dans le demi-jour, en longs couloirs bordés à la perpendiculaire de loges pour cercueils superposés par séries de quatre ou de cinq, ou dans des cas plus rares, de sortes de petites cryptes privées, portant de part et d'autre de la porte d'accès le nom des défunts qui y reposent. De ce fait, les constructions funéraires en surface — comme c'est le cas par exemple de celle de Poelaert, voisine du mémorial Bockstael — sont simplement posées au sol à l'aplomb des loges des défunts concernés. Par manque d'entretien, l'état de ce qui est sans conteste le premier et le plus grand cimetière souterrain de Belgique est préoccupant. La Ville de Bruxelles songe, dit-on, à y porter remède au cours de la présente mandature.

LA DYNASTIE DES SCULPTEURS SALU

La dernière originalité du cimetière de Laeken est le travail d'art funéraire qu'y a réalisé la dynastie des sculpteurs Salu, prénommés Ernest de père en fils, et qu'un monument de la nécropole, proche lui aussi du mémorial Bockstael, symbolise heureusement puisqu'il présente le buste d'Ernest I^{er}, sculpté par Ernest II et installé par Ernest III.

L'entreprise, située à gauche de l'actuelle entrée du cimetière, a commencé en 1872 lorsque, dit la rumeur, Ernest I^{er}, en train de sculpter l'un des lions de la Bourse, se vit demander par un passant s'il ne voulait pas lui réaliser un tombeau. Sculpteur doué, Ernest I^{er} devait être aussi un commerçant avisé, car il avait compris qu'avec la présence de la sépulture royale, le champ de repos de Laeken constituait un endroit idéal pour faire de bonnes affaires. Et, de fait, le nombre de tombeaux que l'entreprise a érigés dans le cimetière jusqu'en 1983 est considérable. On a bien dit « l'entreprise », car les monuments, bronzes et sculptures sont simplement signés « E. Salu », ce qui ne permet pas au premier regard de savoir de quel Ernest il s'agit, puisque Ernest II a travaillé avec son père, et qu'Ernest III a passé avec Ernest II pratiquement l'intégralité de sa vie active. La liste des œuvres réalisées par les Salu dans le cimetière de Laeken n'a malheureusement pas encore fait l'objet d'une publication. Avec une septantaine d'autres tombes retenues comme remarquables, on en repèrera quelques-unes dans l'excellent guide gratuit édité par la Ville de Bruxelles et disponible à la loge du gardien. Pour se

faire une idée de la qualité des réalisations des Salu, on trouvera facilement, tout à côté et à l'arrière du *Penseur* de Rodin, le gisant du jeune soldat Max Pelgrims tué au combat en août 1914, ou encore, le long de l'allée qui longe le flanc de l'église Notre-Dame, la tombe du musicien Jules-Émile Strauwen sommée magistralement d'un bronze de femme chantant, censé incarner l'hymne patriotique *Vers l'avenir*. Pour ceux que ces monuments auront séduits, une découverte plus large du travail des Salu peut aussi se faire en suivant les visites guidées qu'organise depuis peu l'A.S.B.L. Laeken Découverte, en prenant précisément pour fil conducteur l'ensemble de leurs œuvres, étonnamment sensibles à l'injuste mort des vivants.

Hervé Cnudde

Le cimetière de Laeken est ouvert tous les jours, sauf le lundi, jusqu'à 16 h 30. Contact Laeken Découverte : 02/219 07 99.

SOCIÉTÉ

Une prison n'est pas simplement une prison

Une prison n'est pas simplement une prison, elle est en fait tout autre chose qu'un bâtiment qui simplement prive de la liberté parce que ses portes sont verrouillées et ses fenêtres munies de barreaux : d'être un lieu fermé, de contention, la prison transforme en elle l'espace commun, l'espace dans lequel nous sommes habituellement, l'espace qui nous donne le sentiment d'être « ici » avant d'être ensuite « là », pour pouvoir faire partie du monde.

La prison n'est pas simplement un ailleurs radical du seul point de vue fantasmatique ; spatialement, elle est aussi un « hors-monde », elle s'excepte de l'espace multiple de la cité, de l'architecture, faits d'espaces divers, construits pour donner libre cours à l'existence des hommes, elle se définit comme cet espace qui ne saurait en faire partie, elle est l'espace exclu : en ce sens, la prison est un espace Unique puisque clos sur lui-même dans sa volonté d'imperméabilité.

Et pourtant, la prison peut faire illusion : en tant que psychologue engagé par un service extérieur à la prison, je suis amené quotidiennement à m'y rendre pour rencontrer à leur demande des détenus ; ainsi j'entre et je sors des prisons, je parcours leurs couloirs, je franchis leurs portes, je monte et je descends leurs escaliers, je travaille dans leurs locaux... bref j'y suis comme je serais ailleurs, dans tout autre bâtiment.

Je dis que ceci est illusion car cet espace carcéral ne m'est pas donné tel quel : y entrer et en sortir, le parcourir, sont des pratiques spatiales qui appartiennent à l'espace du dehors, celui de la liberté ; autrement dit l'illusion consiste à être spatialement en prison comme au-dehors, c'est-à-dire à transformer l'espace carcéral en espace de liberté. Se comporter de cette manière en prison, c'est architecturer un espace qui ne l'est pas de cette façon !

Qu'est-ce que cela signifie ? La prison est bien un bâtiment qui a requis les services d'un architecte,

qui a été pensé en rapport avec sa fonction, qui est divisé en espaces divers destinés à telle ou telle nécessité... Ce n'est pas un chaos, c'est un édifice au plus haut point articulé, ordonné, rationalisé. C'est encore de l'architecture comme nous y sommes habitués tout bêtement parce que ça y ressemble : il y a des portes, il y a des murs, il y a des fenêtres, il y a des pièces, il y a des couloirs... à la différence près qui fait toute la différence : de ce bâtiment, on ne peut sortir à sa guise, pas plus qu'on n'y entre comme on veut.

Pour cela, ce n'est pas l'architecture habituelle ; et le corollaire de cette clôture de l'édifice prison, c'est que l'espace carcéral annule les propriétés de l'espace que sont les dialectiques dedans-dehors, devant-derrrière, haut-bas... au profit d'un espace homogène¹.

Nous sommes tellement habitués à l'espace commun, que nous oublions ou ignorons qu'il n'est pas un donné naturel, mais nous est « donné » par l'architecture, dont l'essence est de créer des espaces. Si l'architecture est cet art qui transforme l'espace en espaces pour permettre aux hommes de donner des lieux à leur existence, la prison est très différente d'une œuvre d'architecture proprement dite car l'espace qu'elle impose est une autre transformation de l'espace : c'est faire avec l'espace Un espace.

L'unicité de l'espace carcéral est une chose étrange si on considère qu'elle est le fruit d'un édifice, donc de ce qui différencie l'espace par le simple

¹ G. Piranèse (1720-117) illustre cela magistralement dans sa série des *Prisons imaginaires* (« Invenzioni capric. di Carceri ») : haut et bas, gauche et droite, ici et là... tout se confond et perd son sens dans un espace sans dehors.

fait qu'il est construit avec des murs et des ouvertures: cela revient à dire que ses « ouvertures » et l'« intérieur » enclos par les murs n'en sont pas, au sens où ce n'est pas l'édifice de la prison qui les fait « ouvertures » et « intérieur » mais bien le travail architecturant de ceux qui y passent ou de ceux qui y restent!

Comment penser les portes et les fenêtres d'une prison s'ils ne sont pas ce que nous croyons qu'ils sont?

Portes et fenêtres n'en sont pas dans ce cas car, comme espace indépendant d'un extérieur, comme espace se refusant à un extérieur, l'espace carcéral n'appelle aucun « dehors ».

La fenêtre de la prison n'est pas un regard vers le monde, elle ne le donne pas à voir, ce qui serait un non-sens puisqu'elle est précisément d'un lieu qui retire le monde à l'homme, elle n'est pas le prétexte d'une contemplation du dehors, elle n'est pas l'organe architectural qui invite l'intime et l'extime à communiquer; elle est une béance barrée, dans un lieu qui n'est pas un point de vue sur le monde mais un « hors-monde ».

On voit pourtant à travers elle, mais on voit un monde comme sans profondeur si on n'y introduit pas soi-même un regard qui architecture. La fenêtre de la prison est un puits où tombe la lumière et cette lumière, réduite à ce qui choit, est un outil de la prison: l'outil de la surveillance et non l'outil de la connaissance.

Quant à la porte de prison, elle n'est plus ce symbole architectural qui exprime que l'homme est l'« être

entrouvert² », l'être libre qui se tient entre les espaces; elle est un mur qui interdit le dehors et qui, lorsqu'il se fend, résorbe ensuite aussi vite sa plaie.

Comment aussi penser ces « passages » de l'espace carcéral au dehors et du dehors à l'espace carcéral, si l'espace de la prison ignore tout d'un autre espace?

En ce qui concerne les travailleurs qui vont en prison (personnel pénitentiaire, avocats, policiers, services psychosociaux...), ce « passage » se fait par le truchement d'une illusion qui permet de dire qu'on « va en prison »: il nécessite une « action » qui est « aller » (pour entrer et pour sortir). Autrement dit, ceux-là n'ont pas affaire à l'espace carcéral mais à une « importation » de l'espace architecturé du dehors vers le dedans de la prison qui laisse croire qu'il y a communication.

Le jargon des détenus est quant à lui instructif au sujet du « passage »: ils disent qu'ils sont « tombés » en prison.

Il y a là quelque chose à exploiter pour différencier leur expérience de la prison et celle des autres, et pour bien montrer que l'espace de la cité et celui de la prison n'appartiennent pas à un continuum: en fait, ils nécessitent, non pas une action, mais un changement ontologique pour quitter l'un et être dans l'autre.

La « chute » a des résonances évidemment morales dans notre civilisation judéo-chrétienne qui en fait la réponse divine au péché, mais à côté de cela, ce que disent les déte-

² *L'homme est l'être entr'ouvert*, G. Bachelard, La poétique de l'espace, Paris, P.U.F., 1977, p. 297.

nus me paraît caractériser aussi l'espace carcéral en soi : on y tombe, on ne peut « s'y tenir », il entraîne le détenu avec lui vers le bas, vers la fin des espaces, dans un mouvement de « ruine ».

Pour « être » dans l'espace carcéral, il faut faire l'expérience de cette ruine de l'espace connu, qui fait tomber et laisse « tombé ».

Le « passage » ne relève donc pas d'un mode de déplacement, mais d'une transformation d'un mode d'être en un autre mode d'être, d'une essence en une autre : de l'« homme qui se tient debout » en l'« homme dégringolé » ou inversement.

Bien entendu, le détenu peut lui aussi entretenir l'illusion nommée plus haut et « aller en prison » pour y demeurer le temps de sa peine, tout comme s'il avait affaire à l'espace commun. Dans ce cas, il fait preuve de sa capacité architecturante.

Mais s'il y « tombe », alors il connaîtra la ruine de son monde et de son être et il appartiendra à l'espace Unique de la prison, à un Autre espace.

POUR VISITER UN DÉTENU, IL FAUT NE PAS SE RENDRE EN PRISON

Rencontrer un détenu nécessite, lorsqu'il n'est pas en congé, de se rendre en prison : quel truisme !

Et pourtant, lorsque la « visite » est pensée (en partie ou en totalité) comme un travail contre les effets de l'emprisonnement, ce truisme contient le ressort même de la démarche : en l'occurrence, s'y rendre vraiment consiste à ne pas s'y rendre dans un certain sens.

En effet, le cas de la prison dramatise le « passage » d'un lieu à un autre impliqué logiquement dans toute visite, car il s'agit bien cette fois de « passer » d'un monde à un Autre monde : l'altérité de l'espace carcéral est telle dans l'imaginaire individuel et collectif que la prison n'est pas conçue comme appartenant au monde dans lequel nous vivons, elle est littéralement tout au contraire un « hors monde », un Autre monde.

Expliquons-nous.

Lorsqu'on passe dans cet Autre monde de la prison pour visiter un détenu, notre objectif n'est certainement pas d'entériner ce monde mais, à l'inverse, d'y introduire quelque chose de celui dont on vient parce que c'est de ce monde-là que le détenu vit pendant son incarcération. Autrement dit, la préoccupation du visiteur n'est pas de s'acculturer au monde carcéral mais de rester, autant que faire se peut, « quelqu'un du dehors ».

En ce sens, la visite introduit en prison un « espace de résistance » à l'emprisonnement, et c'est en ce sens que le visiteur ne se rend pas en prison : on dira plutôt qu'il s'applique à « ne pas s'y rendre » et à « en faire sortir le détenu ».

Dire cela, c'est dire que l'effet de la visite repose essentiellement sur la conscience aigüe et entretenue du visiteur d'être passé du monde à un Autre monde ; le visiteur se présente au détenu comme quelqu'un en permanence étranger à la prison, et c'est dans cette façon de se présenter que se trouve la vertu de sa visite.

L'étranger est l'homme qui a le don de s'étonner de presque tout puisqu'il ne connaît encore rien du lieu

nouveau : il « reçoit » ce qu'il découvre. Cette disposition à la « réception », au « recevoir » est le cœur de l'accueil dont le visiteur a le souci.

La non-connaissance à l'égard de la prison dont il s'agit ici n'est pas une ignorance : il ne s'agit pas de se fermer les yeux et les oreilles relativement à la prison pour n'en jamais rien savoir, sauf à vouloir être un imbécile ; non, il s'agit ici de naïveté, c'est-à-dire de rester dans une disposition d'esprit « originaire », « native », c'est-à-dire dans une façon de concevoir les choses à des années-lumière du quotidien carcéral.

Cette naïveté du visiteur demande un sérieux travail sur soi qui en vaut la peine, car c'est là la porte qui permettra peut-être au détenu d'appartenir un peu moins à la prison, de s'en étonner à son tour ou de continuer à s'en étonner (pour ne pas dire s'en offusquer, s'en horrifier).

Ne pas savoir sur la prison (et sur le détenu, soit dit en passant) est l'âme de la visite quand c'est l'unique moyen de se présenter au détenu comme étranger à un monde qui le brise.

« Ne pas se rendre en prison », c'est rester un « du dehors » même quand on est « dedans ».

LA PRISON RESTE UN LIEU DE MALTRAITANCE PHYSIQUE ET MORALE POUR LES DÉTENUS

La violence contre les détenus est-elle un phénomène structurel ?

En quoi le lieu même, la « prison », peut-il être, dans une certaine mesure, responsable de la maltraitance, comment peut-elle la nécessiter ?

Une société ou une subjectivité ne peuvent se constituer que par rapport à de l'Autre, qu'elles produisent d'elles-mêmes (double face indissociable du Beau et de l'Horrible) ; elles sont des lieux délimités par une frontière au-delà de laquelle il est dangereux de s'aventurer sous peine d'aliénation totale : le lien du monde humain avec l'Autre monde est indispensable, nécessaire, et les cultures proposent autant de personnages mythiques ou mythologiques dont les noms symbolisent ce lien : ce sont les prophètes, les saints, les héros tragiques (Oreste, Edipe, Hamlet...).

Autour de nous, certains expérimentent encore autrement que la « norme » le lien avec cet « au-delà » dangereux, dans l'angoisse et la folie.

Dans l'Autre ou sans l'Autre, nous ne pouvons vivre : puisque le radicalement différent est, mais qu'il est « ailleurs », alors « ici » nous sommes en sécurité. L'Autre ainsi compris est un repère mis en forme par les cultures et qui a une fonction de cohésion sociale et subjective ; ce n'est en aucun cas un « séjour » pour les hommes car celui à qui les dieux ou les morts s'adressent, celui-là n'appartient plus, s'il vit encore, à la communauté humaine, son destin en est tragiquement scellé par la folie, par la violence meurtrière, par l'inceste, par le parricide, par l'infanticide...

L'irruption de l'Autre dans le monde provoque toujours un déchaînement de forces destructrices incontrôlables.

Il est dans nos sociétés contemporaines un tel lieu qui recueille ces forces, un lieu qui appartient à

l'Autre sans être le séjour des dieux ou des morts : ce lieu est la prison.

En effet, la prison est ce « hors-monde » où sont enfermés ceux qui commettent ce qui est défini comme le « mal », et comme telle, elle permet au reste de la société de dormir sur ses deux oreilles car le « mal » est « là-bas », hors les murs de la maison, hors les murs de la ville.

Autrement dit, la prison, tout comme l'inconscient, sont ces lieux nécessaires où sera refoulé ce qui est une menace : ces espaces de refoulement nous permettent d'habiter le monde et de nous habiter ; en aucun cas, ils ne sont conçus pour être eux-mêmes habités comme partie de nous-mêmes ou du monde dans lequel nous vivons, ce serait un contresens : ils sont conçus comme hors monde (la prison) ou hors conscience (l'inconscient).

Mais la prison n'est pas un lieu uniquement imaginaire, qui permet aux structures sociales et psychiques de tenir ; c'est aussi un lieu réel où je peux me retrouver et où d'ailleurs des hommes et des femmes sont détenus, où d'autres hommes et d'autres femmes travaillent !

La question qui se pose pour ceux et celles qui travaillent en prison est de savoir quel sera, dès lors, leur « ailleurs » à eux, où situer l'Autre et son inquiétante étrangeté ! Comment faire une fois qu'on se trouve réellement dans ce lieu qui est pour les autres une fonction structurante, le lieu imaginaire du « mal » ? Est-il possible de réintroduire une distance structurante entre soi et l'Autre ?

Et si les violences faites aux détenus étaient une façon de les éloigner

encore, une manière de créer une prison dans ce qui pour les travailleurs n'en est plus une, puisque ce n'est plus cet « ailleurs » dont nous parlions plus haut ?

Et si ces violences étaient un phénomène dû aux structures sociales et psychiques : une nécessité fondatrice de créer à nouveau de l'Autre : la mise au cachot, la nomination par le matricule, le seul statut de « détenu », la suppression des quelques droits que conservent les détenus, les bastonnades, les humiliations... autant d'actes qui redoublent la peine prononcée de privation de liberté comme pour produire en prison une nouvelle mise à l'écart, comme pour chasser le détenu... de la prison !

En ce cas, la violence à l'égard du détenu serait à entendre autrement : comme une tentative de guérison sociale et subjective quand l'Autre inquiétant est désormais « ici ».

LA RÉINSERTION FOLLE

Lorsqu'on est psychologue, on ne considère pas du tout de la même manière la parole du détenu que ne le fait le système pénitentiaire.

Le travail psychologique avec des détenus confronte d'emblée à la question de la prise en compte de cette parole par le monde carcéral : il semble bien qu'elle n'existe pas, car un détenu n'est pas cru lorsqu'il tient un langage qui le rapproche de la « société » et l'éloigne du délit.

Parler, c'est inévitablement pouvoir dire le vrai comme le faux et, dans la vie de tous les jours, nous partons du principe, entre nous, que nous nous disons la vérité ; par contre, pour l'administration pénitentiaire,

en ce qui concerne les détenus, le principe est inverse: à priori, un détenu ment.

Les détenus sont, de ce fait, sommés de remettre autant d'attestations que de rencontres qu'ils ont faites en prison ou en dehors, en rapport avec leur « réinsertion »: c'est toujours un autre, appartenant à un organisme officiel et agréé, qui parle pour le détenu et prouve via un document écrit et signé que le détenu a bien entrepris les démarches attendues de sa part (ce qui, évidemment, laisse entière la question de son désir).

La prison bannit ainsi les détenus de leur parole et invente la « langue des détenus »: une langue pour sûr, qui dit des choses, sans conteste, mais qui ne prouve rien. C'est là un phénomène tout à fait singulier qui a comme corollaire logique qu'il pourrait exister une langue indubitable: ce ne pourrait être qu'une langue qui « colle » aux choses, une langue présentant les choses elles-mêmes, ne représentant personne.

On voit tout de suite l'impasse qui est faite sur la subjectivité des détenus: « Nous ne vous écoutons pas, car ce que nous voulons entendre, c'est une langue objective, les faits eux-mêmes, ceux-là que nous attendons, et non ce que vous en dites »!

Effectivement, dans le monde carcéral, la question au sujet du détenu n'est pas « Qu'a-t-il à nous dire? » mais « Dit-il la vérité? », et comme la balance penche du côté du risque de la fausse déclaration, c'est l'attestation dument signée qui prévaut.

De façon flagrante, en tant que psychologues et comme administration pénitentiaire, nous avons affaire à des « vérités » différentes: la prison,

sous la pression des impératifs sécuritaires, exige la Vérité alors que nous pensons qu'aucun humain n'est en mesure de dire la Vérité (celle-là est divine... ou folle) et que le détenu ignore sa vérité, comme tout sujet de l'inconscient!

En fait, le détenu est tenu d'« être vrai », d'« incarner la Vérité », de s'identifier complètement, anonymement avec le projet social de la norme (travail, logement...). Il doit se faire certitude alors que nous le considérons comme une énigme à lui-même.

Cette exigence est d'une grande incidence en ce qui concerne ce qu'on nomme la « réinsertion »: comment se « réinsérer », comment vivre parmi les autres qui parlent leur langue chacun, s'il faut renoncer à la sienne? Comment « choisir » sa réinsertion sans écouter son désir? Comment se « réinsérer » avec l'obligation de parler la langue de l'Autre (et non de l'autre, car ça ne vient de personne mais d'un système)? Comment, si le prix en est l'aliénation totale de soi? Eh bien, cela est possible... mais en étant fou ou machine, ce qui est la même chose.

Cela donne à repenser la « récidive », car il est tentant, et sans doute juste, de la considérer en partie comme expression d'un refus d'aliénation folle: le passage à l'acte, fût-il délictueux, est une parole personnelle en attente d'être déchiffrée, écoutée, ou ce qui vient en place d'une parole qui manque, mais ce « passage » vaut mieux, infiniment mieux, pour un être humain que l'« impasse » insupportable qu'est l'incarnation du désir de l'Autre...

Telle qu'elle est pratiquée actuellement par l'administration pénitentiaire, la réinsertion concerne non pas des sujets parlants, mais des sujets écrits, c'est-à-dire des sujets qui sont mis en demeure de parler de façon à pouvoir être pris « à la lettre ». C'est là une réinsertion folle.

POUR UNE CONCEPTION TRAGIQUE DE LA VIOLENCE

La violence sur la scène de la tragédie grecque (Eschyle, Sophocle, Euripide...) est effroyable, démentielle, insupportable: meurtres, parricides, infanticides... mais cet art tragique nous enseigne la solution grecque face aux déchainements violents: c'est la Justice, faite de l'*âgon*, du débat, qui instaure la douceur désirée par les hommes en lieu et place de la terrible violence des dieux qui manifeste, elle, l'Ancienne justice, celle de la vengeance commandée par les Érinyes.

Dans *Orestie*, Eschyle termine sa trilogie tragique par *Les Euménides*: après le ravage des vengeances dans la famille des Atrides (maudite depuis certaines horreurs: des enfants dévorés par leur père sous l'effet d'une vengeance de son frère!) où Clytemnestre (dans *Agamemnon*) tue son mari à son retour de guerre car elle lui en veut d'avoir sacrifié leur fille Iphigénie, et où Oreste le fils, ensuite (dans *Les Choéphores*), alors qu'il est poursuivi par les Érinyes, venge son père en tuant sa mère, c'est enfin un tribunal qui, en jugeant Oreste, mettra un terme au cycle des vengeances meurtrières et c'est la persuasion, et non la violence, d'Athéna qui amènera les Érinyes à demeurer à Athènes et à en devenir des protectrices.

Dans la tragédie, il y a passage du règne de la Passion à celui de la Raison, mais d'une Raison qui reconnaît la Passion, dialogue avec elle, lui garantit le respect et l'accueille en ses murs dans un lieu de culte!

L'Autre, le non-humain et sa toute-puissance trouvent place dans la cité et la servent.

La solution tragique consiste à refuser la violence sans la nier, c'est-à-dire sans l'exclure du monde politiquement organisé des hommes qu'est la cité: l'exercice le plus élevé de la Raison, la Politique, est un rapport pacifique et pacifiant à son Autre, la Passion toujours violente, à travers la Justice.

Cette Justice, humaine, protège la cité, mais la Passion toujours la menace et reste, par nature, en dehors de toute juridiction: la paix n'est dès lors possible qu'en offrant à la Passion un lieu à elle où résider dans la cité.

La solution tragique est d'offrir l'hospitalité à la violence, seule façon de l'apaiser et, plus, moyen d'en faire une force protectrice au service de tous dans la cité.

Du point de vue tragique, on pourrait dire alors que rien n'est pire pour les citoyens que de chasser la violence: ce serait se condamner à une dangereuse tension entre Cité et Érinyes.

Cela pousse à réfléchir à l'emprisonnement qui n'est rien d'autre, en fait, qu'une exclusion radicale de la violence hors les murs de la cité. Car, dans cette violence, il y a aussi, parfois, la Passion, les ressorts cachés, obscurs des actes humains sur lesquels la Justice n'a pas prise (et qui suscitent dans certains cas la

récidive) : ce qui appartient à l'homme qui a commis l'acte répréhensible et qui en même temps ne lui appartient pas non plus lorsqu'il dit « C'est plus fort que moi » ou qu'il ne peut rien en dire du tout.

Quelle place, en nos murs, offrir à cette Passion pour qu'elle s'apaise ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de connaître la « figure » de cette Passion afin d'identifier la nature du « lieu » à lui offrir. Si, dans l'Antiquité grecque, la Passion était Érinées, cela commandait l'hospitalité du temple et un culte ; mais actuellement quel est ce « lieu » que nous offrons à ce qui échappe à la Raison et à la Justice ?

Au fond, à notre époque, dans notre culture, la Violence est-elle encore tragique ?

C'est une façon de se demander si elle est considérée comme liée irrémédiablement à l'humain, dans une conception qui prépare, alors, à l'accueillir sous une autre forme : non plus Érinées meurtrières, mais Euménides protectrices.

En l'occurrence, l'Autre de la violence, ne tend-il pas actuellement à être l'« Autre sécuritaire », soit un Autre qui lui refuse (depuis le moment de l'incarcération jusqu'à et y compris dans le processus de « réinsertion ») tout « droit de cité » et tout « droit de citer » ?

Ce jeu de mots est éclairant pour une certaine sensibilité marquée à notre époque par le souci du langage depuis l'avènement de la psychanalyse et de la linguistique : il fait entendre que donner une place dans la cité, c'est donner une place dans le langage : donner lieu serait donner lieu à la parole. Et la « figure » de ce que l'on se propose de faire parole est, depuis Freud, l'inconscient.

Une demeure dans la cité pour la violence serait un lieu abritant un droit de parole apaisant : comme Athéna le fait avec les Érinées, un dialogue doit être entamé avec ce qui dans l'homme passe la mesure.

Pour conclure, une conception tragique de la violence consiste à se dire que la Justice ne peut faire son œuvre que sur la part de raison de l'homme et qu'il faut en outre prendre en compte sa part irrationnelle, de passion, inconsciente, d'une manière accueillante, par un droit de cité qui équivaut à un droit de citer.

Une telle conception tragique prépare le retour de la violence sous une autre forme que la récidive en nécessitant deux lieux : l'un qui juge et condamne, l'autre qui accueille et écoute.

Étienne Verhasselt

Étienne Verhasselt est psychologue et travaille dans une association d'aide aux détenus et à leurs proches.